

**Mardi 4 octobre,
Tous ensemble,
Tous en grève !**

POUR
les salaires

POUR
**de vrais
emplois**

POUR
**une école
de la
réussite**

Appel unitaire des fédérations de l'éducation

RÉUSSIR LE 4 OCTOBRE

Les fédérations FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA-éducation appellent l'ensemble des personnels de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports et de la Recherche publique à se mobiliser avec les salariés du privé et du public le 4 octobre par une journée nationale de grève et de manifestations.

Elles revendiquent une autre politique éducative qui, à l'inverse de la loi Fillon, permette la réussite scolaire de tous les jeunes.

Cette politique nécessite :

- une véritable politique de l'emploi public, en particulier un budget 2006 qui réponde aux besoins et qui restitue les moyens supprimés (postes, options, remplacements, scolarisation en maternelle, TPE, ...) ;
- une programmation de moyens pour répondre à l'ensemble des besoins et de la démocratisation du service public, sans aggraver les conditions de travail ni imposer d'heures supplémentaires ;
- la fin de la précarité qui ne cesse de croître ;
- des mesures salariales pour tous permettant d'assurer le maintien et une progression du pouvoir d'achat et des mesures spécifiques pour les bas salaires.

Les fédérations rappellent que seule une politique ambitieuse pour le service public d'Éducation et pour la Recherche permettra de répondre aux besoins de la société. L'avenir passe par cette ambition.

Pour les fédérations de l'éducation, il faut tout faire pour réussir le 4 octobre.



Des emplois ...

Pour réussir l'école...

des emplois d'enseignants sont nécessaires !

➔ Effectifs :

Avec seulement 700 postes de PE créés pour 46 000 élèves en plus à cette rentrée (1 poste pour 64 élèves), les conditions d'enseignement et d'accueil des élèves sont plus difficiles. Dans de nombreux départements cette situation a engendré des fermetures de classes, a accentué la remontée des effectifs, va créer des problèmes de remplacement. Le budget 2006 qui se prépare actuellement est de même nature.

➔ La maternelle :

La scolarisation des enfants de 2/3 ans continue de régresser (36% en 1990, 21,8% à cette rentrée) et celle des enfants de trois ans n'est plus assurée partout, notamment en milieu rural. Les effectifs par classe augmentent partout et les normes d'ouverture restent trop élevées.

➔ Remplacements :

Les postes des TR/ZIL chargés du remplacement ou de la formation continue servent souvent de variable d'ajustement, pour faire face aux besoins d'ouvertures de classes à la rentrée. L'augmentation sensible du nombre de congés maternité par exemple (+3% en deux ans), nécessite des créations de postes supplémentaires.

➔ Plus de maîtres que de classes : un besoin qui grandit !

Pour pouvoir travailler en petits groupes, mieux prendre en charge les enfants en difficulté, il est indispensable d'attribuer aux écoles plus de maîtres que de classes. Des études montrent que ce sont les enfants en difficulté qui profitent le plus des situations pédagogiques variées. Cela doit s'accompagner de créations d'emplois statutaires d'enseignants.

➔ RASED, enseignement spécialisé :

Trop souvent les RASED sont incomplets et n'interviennent pas dans toutes les écoles.

Les départs en formation sont insuffisants même pour compenser les départs en retraite. Les vacances de postes désorganisent fortement les réseaux existants.

➔ Accueil des enfants en situation de handicap :

La loi du 11 février 2005 prévoit l'inscription dans les écoles de tous les élèves en situation de handicap. Ce nouveau droit n'est toujours pas accompagné des moyens nécessaires suffisants: auxiliaires de vie scolaire qualifiés, formation, postes spécialisés, prise en compte de l'intégration dans l'effectif de la classe...

➔ Direction et fonctionnement des écoles :

Plus de 4 400 écoles fonctionnent encore avec une direction vacante. Dans les écoles, la grève administrative se poursuit. Le Ministre ne répond toujours pas aux demandes de temps de décharge pour la direction et le fonctionnement de l'école, de postes de secrétariat, la mise à disposition de matériel (reprographie, informatique, fax etc. ...) et une amélioration de la rémunération. La seule mise en place du dispositif des EVS ne peut répondre aux problèmes posés.

D'autres emplois aussi !

Le bilan de l'expérience des aides éducatrices puis des assistants d'éducation avait conduit le SNUipp à estimer nécessaire la présence de personnels non enseignants dans les écoles et à formuler un certain nombre d'exigences : la pérennisation d'emplois statutaires stables et qualifiés, la reconnaissance d'une nécessaire professionnalité pour l'encadrement des élèves handicapés ou pour d'autres missions (aide à la gestion des BCD, nouvelles technologies, aide à l'encadrement des élèves ...).

L'arrivée des Emplois de Vie Scolaire (EVS) censés répondre à ces besoins soulève de nombreuses questions (statut, précarité, conditions de recrutement, durée, nombre, ...) et ne répond pas à la nécessité de pérenniser ces missions dans les écoles par la création d'emplois stables et statutaires.

... stables et qualifiés !

Le gouvernement a choisi de faire passer en force et au détriment du dialogue social, pendant l'été, des mesures qui remettent en cause les droits des salariés et des services publics. Les deux mesures principales portent un coup considérable au droit du travail et instituent pour l'accès à l'emploi, notamment pour les jeunes, un passage renforcé par la précarité.

Des mesures pour l'emploi ?

⇒ *Les Contrats Nouvelle Embauche (CNE)* sont des contrats à durée indéterminée (CDI) assortis d'une période d'essai de 2 ans. La rupture du contrat pendant cette période d'essai n'a pas à être motivée par l'employeur, ni même à être précédée d'un entretien. La majorité des entreprises du privé sont concernées par ce nouveau type de contrat qui leur permet de s'affranchir des règles du licenciement liées au CDI. Le MEDEF souhaite son extension aux entreprises de plus de vingt salariés.

⇒ *Les contrats aidés (contrats d'accompagnement dans l'emploi, contrats d'avenir)* : nouvelle version des CES, créés par la loi de programmation pour la cohésion sociale, ils s'adressent plus particulièrement à des jeunes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles ou à des personnes bénéficiaires d'allocations. Les contrats, de 20 à 26 h hebdomadaires, rémunérés au SMIC horaire (soit un revenu mensuel de 500 à 600 €), ne pourront excéder 24 mois.

Les employeurs concernés seront principalement les collectivités territoriales, certains établissements publics, des organismes de droit privé, ... Dans les écoles, ce seront les EVS (cf ci-contre).

Emplois de Vie Scolaire : des contrats aidés dans les écoles

Après les AE (contrat de 5 ans), puis les AVS (contrat de 3 ans), le gouvernement va encore plus loin dans la précarité. Le ministre de l'éducation nationale annonce à cette rentrée le recrutement de 45 000 Emplois de Vie Scolaire.

Cela traduit un changement avec la politique menée ces dernières années qui visait à réduire le nombre d'adultes dans les écoles. On le sait depuis les aides éducateurs, des emplois en plus des enseignants sont nécessaires au fonctionnement des écoles (voir p.2).

Il s'agit en réalité de 18 000 créations dont 7 à 10 000 pourraient concerner les écoles. D'ores et déjà le dispositif se met en place dans les académies.

Les EVS sont la déclinaison dans l'Éducation Nationale des contrats d'accompagnement dans l'emploi (voir ci-contre).

Le ministre les annonce pour l'aide à l'encadrement, aux sorties scolaires, mais aussi l'aide aux tâches administratives liées à la direction d'école et l'aide à l'accueil des élèves en situation de handicap, notamment en maternelle.

Pour autant ce dispositif n'est pas adapté aux besoins des écoles (durée des contrats, intégration et continuité du travail avec les équipes, formation à l'emploi, niveau de recrutement, nombre de personnels recrutés).

Ce dispositif précarise les jeunes et le fonctionnement des écoles !

Les autres Services publics sur la sellette...

Les choix sur la fiscalité mettent en difficulté l'ensemble des services publics.

La direction de la SNCF a annoncé son intention de supprimer des trains interrégionaux jugés « déficitaires ».

Dans le domaine de la santé, le Conseil national de la chirurgie recommande « la fermeture des services de chirurgie dans les établissements qui n'ont pas atteint un seuil critique d'activité par bloc ». Ce sont 150 services hospitaliers qui pourraient être fermés.

La Poste diminue d'ores et déjà les horaires d'ouverture, procède à des fermetures partielles de bureaux.

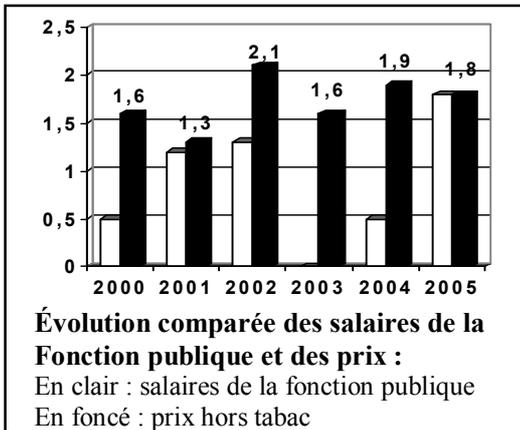
Une activité non rentable peut être socialement utile et justifier la prise en compte par la collectivité du manque à gagner des recettes d'exploitation. Les services publics ont pour mission d'assurer l'égalité d'accès des citoyens aux services essentiels. Cette politique se heurte à l'attachement fort de la population aux services publics. Les collectifs qui se créent et les manifestations en témoignent.

La manifestation nationale du 19 novembre permettra de le vérifier.

Salaires : l'augmentation s'impose !

Le Ministre de la Fonction Publique vient d'annoncer que s'ouvriront des discussions salariales pour 2006... début novembre. Des réunions techniques auraient lieu début octobre. En les repoussant au delà du débat budgétaire, le ministre cherche à « reculer » les échéances et à gagner du temps.

A l'évidence, l'ampleur et la force de la journée de grève du 4 octobre pèseront sur les discussions.



L'érosion de la valeur du point d'indice :

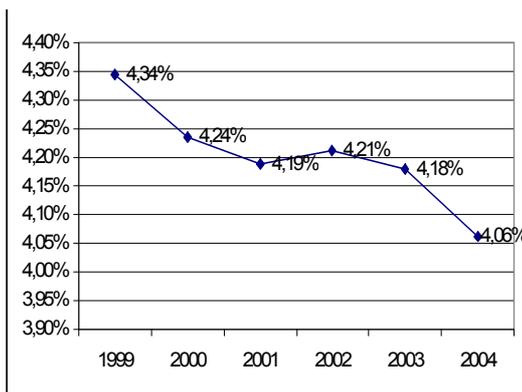
La valeur du point d'indice, commune à tous les fonctionnaires, est la seule référence qui permette de mesurer l'évolution de son pouvoir d'achat sans tenir compte des effets liés au déroulement de carrière (promotions, intégration PE...).

Depuis 1982, cette valeur ne tient plus compte de l'évolution des prix et ne cesse de décrocher du coût de la vie. Le retard depuis 2000 est d'au moins 5% : 10,3% d'inflation pour une progression de 5,3 % des salaires (voir tableau ci-contre).

Les mobilisations du 20 janvier et du 10 mars 2005 ont obligé le gouvernement à concéder ce qu'il avait jugé impossible quelques semaines plus tôt, une augmentation de 1,8% pour 2005 ce qui correspond au niveau prévisionnel de l'inflation.

L'érosion de notre pouvoir d'achat est aggravée par :

- le remboursement des frais de déplacements insuffisant,
- des frais d'équipement professionnels à la charge des personnels



Sur 30 pays membres de l'OCDE, la France se classe à la 21ème place concernant le salaires moyen des enseignants. Par ailleurs, le temps de classe des maîtres du 1er degré se situe dans la fourchette haute (936 heures en France), la moyenne des pays de l'OCDE étant de 795 heures.

Réforme de la fiscalité :

Le gouvernement Villepin vient de présenter les mesures fiscales applicables en 2007. Elles concernent l'impôt sur les revenus. Celui-ci représente 17% des recettes de l'état et diminue depuis 2000. Il est le seul impôt progressif, le seul équitable socialement. La réduction du nombre de tranches réduira sa progressivité.

La baisse de l'impôt sur le revenu n'apportera rien aux familles défavorisées, non imposables. En revanche, elle profitera aux revenus les plus élevés. Les moins favorisés et les classes moyennes supporteront les conséquences de cette baisse du rendement (estimée à 3,5 milliards d'euros) par l'affaiblissement du financement des services publics (contrepartie de l'impôt), et/ou par l'augmentation de la CSG. Le plafonnement de l'impôt à 60% du revenu conduit de fait à une réduction de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune.

Pendant ce temps, les impôts indirects, comme la TVA, touchent au même niveau le chômeur comme les hauts revenus. L'augmentation des impôts locaux, ne prenant pas en compte les revenus, pèse sur les ménages les moins favorisés. A ce jour, aucune mesure sur la progressivité des impôts locaux n'est envisagée.

De tels choix auront pour conséquence de diminuer les ressources affectées aux services publics. C'est bien une autre réforme de la fiscalité pour répondre aux besoins sociaux qui est nécessaire !